

Programme de rétablissement Fiche de renseignements

Programme d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité – Affiches d'inspection

Introduction

La présente fiche de renseignements vise à décrire les affiches d'inspection utilisées dans le cadre du Programme d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité pour informer les résidents et les organismes de l'état de sécurité d'un domicile ou d'un édifice après une inspection.

Aperçu

Dans le cadre de son approche au rétablissement après un sinistre, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis au point un programme d'inspection. Dans les jours et les semaines suivant un sinistre, des équipes d'inspecteurs visitent les biens touchés afin de s'assurer que les propriétaires connaissent et comprennent bien les risques et les dangers.

Le programme d'inspection vise à fournir aux propriétaires fonciers les renseignements dont ils ont besoin pour prendre les mesures nécessaires afin de pouvoir retourner à leur maison ou leur entreprise en toute sécurité. L'équipe d'inspection remet au propriétaire un rapport précisant ce qui doit être fait pour rendre le bien sécuritaire.

Les équipes d'inspection sont composées d'un inspecteur en sécurité-incendie, d'un inspecteur des installations électriques, d'un inspecteur de l'environnement, d'un inspecteur de l'hygiène publique et d'un inspecteur des constructions. Au besoin, il est également possible de faire appel à des inspecteurs des installations de plomberie ou des installations au gaz.

Affiches d'inspection

Les équipes d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité placeront des affiches sur tout édifice où une inspection a permis de déterminer qu'il existe des dangers qui n'ont pas encore été contrés.

Il y a deux types d'affiches, soit une jaune et une rouge.

Affiche jaune: Usage restreint – La sécurité est en doute ou il semble exister des conditions dangereuses qui font en sorte qu'il faut imposer des restrictions sur l'occupation ou l'usage du bâtiment. L'accès et l'usage sont restreints conformément aux conditions précisées sur l'affiche.

Affiche rouge: Non sécuritaire/Danger – Il existe un danger extrême ou une situation non sécuritaire. Il y a un risque important d'aggravation des dommages ou d'effondrement. Il a été déterminé qu'il n'est pas sécuritaire d'occuper ce bâtiment ou d'y entrer, à moins que les inspecteurs de bâtiments locaux n'en accorde l'autorisation.

Aucune affiche ne sera placée sur un édifice qui a fait l'objet d'une inspection ayant déterminé qu'il est sécuritaire de l'occuper.

Demandes de renseignements

Si vous avez des questions concernant ces inspections, veuillez communiquer avec les responsables du Programme d'aide financière en cas de catastrophe au 1-888-553-8558.

JPS\2018-05-10 Page 1



Programme de rétablissement Fiche de renseignements

Vous voulez faire rebrancher votre courant?

Suivez les étapes ci-dessous :

Pour présenter votre demande en personne, visitez le bureau satellite le plus proche. http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/pa-ap/River_Watch/pdf/DFA_satellite_offices-f.pdf

- 2. Retenez les services d'un entrepreneur en électricité agréé.
- 3. Si les installations électriques n'ont pas été endommagées par l'eau, l'entrepreneur en électricité agréé donne une étiquette de réparation d'urgence au client.
- 4. S'il est nécessaire de réparer les installations électriques, le client doit s'assurer que les réparations sont effectuées par l'entrepreneur. Une fois que les installations respectent le Code de l'électricité, l'entrepreneur en électricité donnera une étiquette de réparation d'urgence au client.
- 5. Communiquez avec Énergie NB au 1-800-663-6272 pour demander le rebranchement de votre courant. Le client doit fournir le numéro de l'étiquette de réparation d'urgence pour mettre en marche la demande de rebranchement du courant.

Brunswick (Cotton a wring permit on the next business (sty)	Brunswick (Obsert un perris de câblage le premier (our ouvrable)
Contractor:	Entrepreneur :
Date: Time:	Date : Heure :
Owner:	Propriétaire :
	Adresse de la propriété :
Property Address :	
INS Builderin 265-5-0 Building permit/verver is ggg required for this tag.	(Builetin 165-5-0 un permis de construction ou renonciation n'ant pas require)
Emergency Repair	Réparation urgente
Mast or associated equipment	Mats ou équipement associé
Meter box or lug	Boite de compteur ou cosse
Overhead, underground, or conductors	Cáble aérien ou sous-terrain
Ground pipe or conduit	Conduit de mise à la terre
Disconnect / Reconnect	Débrancher/Rebrancher
	Dispositif de surintensité principal
Main overcurrent device Replace damaged electrical panel	Remplacement du panneau électrique défectueux
Meter No :	Nº du compteur 2
Ready for Utility Connection 2018-000251	Prés pour le branchement au Scrvice Public 2018-000251
Signature : Utility Copy	Signature : Copie Service Public
Tear off and attach to permit application (Data's a wiring permit on the next business day) (908 but etn 565-5-0 facilities permit/waive is <u>not</u> required for this tagl	Détacher et fixer à la demande de permis (Obteré un permis de citalage le prenier (sur cuentier) (builarie 10:5-0 un permis de construction ou reconsissée n'est pas requise)
EMEROENCY REPAIR DISCONSECT / RECONNECT Contractor Copy	☐ ÉTIQUETTE DE RÉPARATION URGENIE 2018-000251 Copie Entrepreneur

- 6. Assurez-vous d'avoir l'étiquette à votre disposition. Énergie NB a absolument besoin de cette étiquette pour rebrancher le courant.
- 7. Si vous n'avez pas les moyens d'embaucher un entrepreneur en électricité, vous pourriez être admissible à un remboursement en vertu du Programme d'aide financière en cas de catastrophe. Vous devez fournir une copie de votre plus récent avis de cotisation d'impôt sur le revenu. Pour les cas extrêmes, il est possible de remplir un formulaire de demande de paiements anticipés au bureau de SNB de votre région.

JPS\2018-05-10 Page 2



Programme de rétablissement Fiche de renseignements

JPS\2018-05-10 Page 3